

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007  
Publication 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 2e/79/07  
Séance du 13 JUL 2007

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

## Plan de Revitalisation Economique Labellisation des dossiers dans le cadre de l'appel à projets « pépinières et hôtels d'entreprises »

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport n°2007/I-2°/02 du 15 décembre 2006 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de labelliser trois dossiers au titre de l'appel à projets « pépinières d'entreprises » pour la Communauté de Communes Essor du Rhin, pour la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, pour le Syndicat Intercommunal de la zone d'activités du Muelbach,
- ❖ Décide de labelliser trois dossiers au titre de l'appel à projets « hôtels d'entreprises » pour la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace, pour la Communauté de Communes d'Altkirch, pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Sud Alsace Mulhouse,
- ❖ Décide d'informer les pétitionnaires, dont les dossiers n'ont pas été labellisés, de la nécessité de compléter leur projet pour un réexamen ultérieur de leur dossier, à savoir, la Communauté de Communes du Pays de Sierentz et la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach pour des projets de création de pépinières d'entreprises.

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER